



Trousse de démarrage

Grille de vérification 2 Fichier(s) contenant les variables de recherche

Dans le cadre des travaux d'appariement et de production du fichier de recherche pour votre projet, des données doivent être communiquées à l'ISQ.

La grille se trouvant dans le présent document détaille des instructions à suivre ainsi que des vérifications à effectuer avant de transmettre à l'ISQ les fichiers contenant ces données.

Important

- Il est nécessaire de fournir à l'ISQ les fichiers en **deux envois distincts** pour les travaux de production du fichier de recherche. Ils doivent être envoyés à l'ISQ par un mode d'échange sécurisé.
 - Le **premier envoi** doit comprendre le ou les fichiers nécessaires à l'appariement, soit des fichiers contenant les données d'identification qui serviront à réaliser l'appariement avec les fichiers pertinents.
 - Le **deuxième envoi** doit comprendre le ou les fichiers contenant les variables de recherche, soit des fichiers contenant les données à inclure dans le fichier de recherche.

La grille de vérification à la page suivante se rapporte aux fichiers à soumettre dans le **deuxième envoi**.

- **En aucun cas** les fichiers ne doivent être transmis par courriel.
- **Vous devez joindre la grille de vérification ci-dessous remplie** lorsque vous transmettez vos fichiers contenant les variables de recherche.

Contenu du ou des fichiers contenant les variables de recherche

- Le ou les fichiers doivent contenir uniquement les variables nécessaires aux analyses à effectuer dans le cadre du projet de recherche.
- Tout renseignement permettant d'identifier directement un individu, une entreprise, un organisme ou une association ne pourra être déposé dans l'environnement sécurisé de l'ISQ en raison des obligations légales de l'ISQ.

LOI SUR L'INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

Art. [25](#). Le statisticien en chef, les statisticiens en chef adjoints, les fonctionnaires et toute autre personne dont les services sont utilisés par le statisticien en chef dans l'exercice de ses fonctions ne peuvent révéler ni faire révéler, par quelque moyen que ce soit, des renseignements obtenus en vertu de la présente loi si ces révélations permettent de rattacher un renseignement à une personne, à une entreprise, à un organisme ou à une association en particulier.

Il est de la responsabilité de l'équipe de recherche de s'assurer de la qualité et de la cohérence des informations contenues dans les fichiers transmis à l'ISQ. L'ISQ ne procédera pas à cette vérification.

Deuxième envoi : Fichier(s) contenant les variables de recherche

Description : Le ou les fichiers contenant les variables de recherche comportent les informations sur les individus à intégrer au fichier de recherche. Ces fichiers ne doivent pas contenir d'informations permettant d'identifier directement un individu ou un organisme (ex. : nom, prénom, adresse, numéro d'assurance maladie, numéro de téléphone, nom d'établissement ou d'entreprise, etc.). Chaque individu présent dans ces fichiers doit être identifié par un **identifiant unique pour la recherche** (numéro anonyme). Celui-ci devra toujours figurer dans les fichiers transmis, car c'est à partir de cet identifiant que l'ISQ crée un **numéro unique propre à l'individu** (NOINDIV), lequel permet de lier les renseignements associés à un même individu inclus dans les fichiers produits par l'ISQ.

⚠ Vérifications à faire par l'équipe de recherche

	Oui	Non	Commentaires
Variables			
Vous devez transmettre uniquement les renseignements portant sur les individus inclus dans les fichiers transmis lors du premier envoi.			
Pour chaque individu distinct, les variables de recherche sont associées à un numéro anonyme. Ce numéro anonyme correspond à celui utilisé pour le même individu dans le ou les fichiers nécessaires à l'appariement. Inscrivez dans la zone « Commentaires » : - le nombre d'individus distincts dans le ou les fichiers transmis pour l'appariement ; - le nombre d'individus distincts maximum dans le fichier ou les fichiers contenant les variables de recherche.			
S'il se peut que plusieurs numéros anonymes soient attribués à un même individu, veuillez l'indiquer dans la zone « Commentaires ». L'ISQ pourrait autrement considérer qu'il s'agit d'individus distincts.			
L'identifiant unique pour la recherche (numéro anonyme) permet de repérer un même individu présent dans un même fichier ou dans différents fichiers.			
Si le ou les fichiers comportent plusieurs lignes pour un même individu (ex. : plusieurs événements), le numéro anonyme de l'individu est répété pour chacune des lignes. Ne cochez rien si la situation ne s'applique pas.			

Suite à la page 3

	Oui	Non	Commentaires
Date index Une date index est une date à laquelle survient un événement de référence propre à un individu. Elle sert à extraire les données concernant un individu, pour une durée établie en fonction de cet événement. La date index peut par exemple correspondre à la date de l'inclusion dans l'étude, à la date d'un diagnostic quelconque, à la date d'une visite en clinique, etc.			
Pour votre projet, doit-on tenir compte d'une date index ?			
Si oui, le ou les fichiers transmis contiennent-ils une ou plusieurs dates index ?			
S'il y a une ou plusieurs dates index, veuillez définir clairement chacune d'elles dans la zone « Commentaires ».			
Variables			
Des numéros réels, comme des numéros d'établissement, de dossier ou de questionnaire, sont-ils présents dans le ou les fichiers à transmettre ? Idéalement, on ne devrait pas y retrouver de tels renseignements. S'ils sont nécessaires, indiquez dans la zone « Commentaires » le nom de chaque variable contenant des numéros réels ainsi que le nom du ou des fichiers dans lesquels elle est présente.			
Le ou les fichiers ne contiennent aucun renseignement permettant d'identifier directement :			
- un individu (ex. : nom, prénom, adresse, numéro d'assurance maladie, numéro de téléphone, etc.), qu'il s'agisse d'une personne ayant participé à une étude ou de toute autre personne (médecin, intervieweur ou intervieweuse, membre du corps enseignant, etc.) ; - une entreprise (nom de l'entreprise, numéro de téléphone, adresse postale ou courriel), un organisme (nom ou numéro réel de l'établissement) ou une association.			
Important ! Portez une attention particulière à tout type de commentaire présent dans les fichiers qui pourrait contenir des informations d'identification. Le cas échéant, veuillez retirer toutes les informations qui ne seront pas nécessaires à l'analyse.			
Le ou les fichiers présentent une information par colonne. <i>Ex. Nom = colonne 1 ; Prénom = colonne 2, etc.</i>			
Le nom des variables (titre de la colonne) n'excède pas 30 caractères et ne contient pas de caractères spéciaux ou d'espaces.			

Suite à la page 4

	Oui	Non	Commentaires
Un descriptif de chacune des variables (un libellé) est fourni.			
Pour une même variable, le format dans lequel est présentée la donnée est standardisé (ex. : AAAA-MM-JJ).			
Toutes les variables à intégrer au fichier de recherche, qui ont été convenues avec l'analyste-conseil, sont fournies.			
Format du ou des fichiers			
Le ou les fichiers sont dans l'un des formats suivants : SAS, CSV, XLS ou XLSX. Les fichiers en format .txt sont acceptables, mais ne sont pas privilégiés. Si l'ordinateur utilisé pour compresser le fichier fonctionne avec le système d'exploitation macOS, il faut s'assurer de créer un fichier compressé qui pourra être décompressé et lisible dans le système d'exploitation Windows (certains types de fichiers, comme les fichiers DMG, ne peuvent être ouverts).			
Le ou les fichiers sont compressés dans un format .zip protégé par un mot de passe (il n'est pas nécessaire de protéger le ou les fichiers en soi par un mot de passe).			
Le nom du ou des fichiers compressés comporte le nom de famille de la chercheuse principale ou du chercheur principal, le numéro de dossier attribué par l'ISQ (ex. : 40001A01) ainsi que la mention « Variables_recherche ». <i>Ex. 1 (ISQ) : « TREMBLAY_40001A01_Variables_recherche »</i>			
Si la taille du fichier compressé excède 2 Go, veuillez l'indiquer dans la zone « Commentaires ».			